

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 31 MAI 2023

Compte rendu

Lors de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire qui s'est réunie le 31 mai 2023 à l'Hôtel Marriott Champs-Élysées, 70 avenue des Champs -Elysées, 75008 Paris, le nombre d'actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance était de :

- 16 à l'Assemblée ordinaire détenant 9 146 513 actions (soit 97,55% des actions ayant le droit de vote) et représentant 9 146 513 droits de vote sur les 9 376 074 actions ayant le droit de vote existantes.
- 16 à l'Assemblée générale extraordinaire détenant 9 146 513 actions (soit 97,55% des actions ayant le droit de vote) et représentant 9 146 513 droits de vote sur les 9 376 074 actions ayant le droit de vote existantes.

Toutes les résolutions soumises au vote des actionnaires ont été adoptées.

Les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2022 ainsi que l'affectation du résultat ont été approuvés.

L'Assemblée générale a approuvé la cessation de la convention de prêt conclue le 16 décembre 2021 entre Euris et Marigny Foncière filiale à 100% de Foncière Euris et pris acte de l'absence de nouvelle convention réglementée conclue au cours de l'exercice 2022.

L'Assemblée générale a :

- ratifié la nomination de Monsieur Franck HATTAB faite à titre provisoire par le Conseil d'administration le 4 novembre 2022, en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Michel SAVART,
- renouvelé pour une durée d'un an, les mandats d'administrateur de Monsieur Franck HATTAB et de Madame Marie WIEDMER-BROUDER ainsi que des sociétés EURIS et FINATIS
- décidé de ne pas pourvoir au remplacement de la société MATIGNON DIDEROT dont le mandat arrive à expiration ce jour.

L'Assemblée générale a décidé de nommer le cabinet KPMG SA en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, en remplacement du Cabinet EY.

Par ailleurs, l'Assemblée générale a approuvé les rémunérations versées en 2022 aux deux Président-Directeurs généraux qui se sont succédé au cours de l'exercice ainsi que les politiques de rémunération 2023 du Président-Directeur général et au titre du mandat 2023/2024 des mandataires sociaux non exécutifs.

L'Assemblée générale a ratifié le transfert du siège social de la société décidé par le Conseil d'administration le 16 novembre 2022.

L'Assemblée générale a en outre renouvelé, pour une durée 26 mois, les autorisations d'augmentation de capital avec et sans droit préférentiel de souscription.

L'Assemblée générale a également décidé l'aménagement de l'article 37 des statuts relatif aux Commissaires aux comptes suppléants.

###

Le résultat des votes est ci-après présenté.

Nombre de titres formant le capital social : 9 913 283
 Nombre de titres ayant le droit de vote : 9 376 074
 Nombre de voix ayant le droit de vote : 9 376 074

FONCIERE EURIS
 Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 31/5/2023

	Présents ou représentés	Pouvoirs au Président	Vote par correspondance	TOTAL
Nombre d'actionnaires	7	3	6	16
Nombre de titres	9 001 849	130 867	13 797	9 146 513
Nombre de voix	9 001 849	130 867	13 797	9 146 513

	RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE	TOTAL DES VOIX EXPRIMEES	POUR		CONTRE		ABSTENTION		RESULTAT DU VOTE
			Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
1/	Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022	9 146 513	9 146 510	99,99%	3	0,00003%	-	-	Adoptée
2/	Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022	9 146 513	9 146 510	99,99%	3	0,00003%	-	-	Adoptée
3/	Affectation du résultat de l'exercice	9 146 513	9 146 510	99,99%	3	0,00003%	-	-	Adoptée
4/	Conventions de l'article L.225-38 du Code de Commerce	9 146 512	9 146 509	99,99%	3	0,00003%	-	-	Adoptée
5/	Ratification de la cooptation d'un administrateur	9 146 513	9 146 510	99,99%	3	0,00003%	-	-	Adoptée
6/	Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Franck HATTAB	9 146 513	9 146 510	99,99%	3	0,00003%	-	-	Adoptée
7/	Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Marie WIEDMER-BROUDER	9 146 513	9 133 726	99,86%	12 787	0,14%	-	-	Adoptée
8/	Renouvellement du mandat d'administrateur de la société EURIS	9 146 513	9 133 726	99,86%	12 787	0,14%	-	-	Adoptée
9/	Renouvellement du mandat d'administrateur de la société FINATIS	9 146 513	9 133 726	99,86%	12 787	0,14%	-	-	Adoptée
10/	Vacance d'un poste d'administrateur	9 146 513	9 146 510	99,99%	3	0,00003%	-	-	Adoptée
11/	Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes titulaire	9 146 513	9 146 510	99,99%	3	0,00003%	-	-	Adoptée
12/	Approbation des informations mentionnées à l'article L.22-10-91 du Code de commerce relatives à la rémunération des mandataires sociaux versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice 2022	9 146 513	9 146 510	99,99%	3	0,00003%	-	-	Adoptée
13/	Approbation des éléments de la rémunération versés au cours de l'exercice 2022 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Michel SAVART, Président-Directeur général jusqu'au 3 novembre 2022, en raison de ses mandats	9 146 513	9 133 726	99,86%	12 787	0,14%	-	-	Adoptée
14/	Approbation des éléments de la rémunération versés au cours de l'exercice 2022 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Franck HATTAB, Président-Directeur général depuis le 4 novembre 2022, en raison de ses mandats	9 146 513	9 133 726	99,86%	12 787	0,14%	-	-	Adoptée
15/	Approbation de la politique de rémunération du Président-Directeur général au titre de l'exercice 2023 en raison de ses mandats	9 146 513	9 133 726	99,86%	12 787	0,14%	-	-	Adoptée
16/	Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux non exécutifs au titre de leur mandat 2023/2024	9 146 513	9 146 510	99,99%	3	0,00003%	-	-	Adoptée
17/	Ratification de la décision de transfert du siège social de la Société	9 146 513	9 146 510	99,99%	3	0,00003%	-	-	Adoptée

	RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE	TOTAL DES VOIX EXPRIMEES	POUR		CONTRE		ABSTENTION		RESULTAT DU VOTE
			Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
18/	Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes d'une société dans laquelle elle détient directement ou indirectement une participation avec maintien du droit préférentiel de souscription	9 146 513	9 146 513	99,99%	3	0,00003%	-	-	Adoptée
19/	Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes d'une société dans laquelle elle détient directement ou indirectement une participation, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public	9 146 513	9 145 500	99,99%	1 013	0,01%	-	-	Adoptée
20/	Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes d'une société dans laquelle elle détient directement ou indirectement une participation, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre visée au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	9 146 513	9 145 500	99,99%	1 013	0,01%	-	-	Adoptée
21/	Autorisation conférée au Conseil d'administration en cas d'émission, sans droit préférentiel de souscription, par offres au public ou par voie d'offre visée au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, pour fixer le prix d'émission selon les modalités déterminées par l'Assemblée générale	9 146 513	9 146 510	100%	3	0,00003%	-	-	Adoptée
22/	Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital réalisée avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires	9 146 513	9 145 500	99,99%	1 013	0,01%	-	-	Adoptée
23/	Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise	9 146 513	9 146 513	100%	0	-	-	-	Adoptée
24/	Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique d'échange mise en œuvre par Foncière Euris sur les titres d'une autre société cotée avec suppression du droit préférentiel de souscription	9 146 513	9 145 503	99,99%	1 010	0,01%	-	-	Adoptée
25/	Délégation de pouvoirs conférée au Conseil d'administration, dans la limite de 10 % du capital de la Société, à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	9 146 513	9 146 513	100%	0	0,00%	-	-	Adoptée
26/	Limitation globale des autorisations financières conférées au Conseil d'administration	9 146 512	9 146 513	100%	0	0,00%	-	-	Adoptée
27/	Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital ou de céder des actions autodétenuës au profit des salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription	9 146 513	9 146 513	99,99%	3	0,00003%	-	-	Adoptée
28/	Modification de l'article 37 du Titre IV des statuts concernant la nomination des Commissaires aux comptes suppléants	9 146 513	9 146 513	100%	0	0,00%	-	-	Adoptée
29/	Pouvoirs pour formalités	9 146 513	9 146 513	100%	0	0,00%	-	-	Adoptée